

Actualité statutaire / Formation syndicale /
A GUÉRET LES 13 ET 14 JUIN 2015 le rendez vous incontournable pour défendre et valoriser nos services publics / **PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERES, RÉMUNÉRATIONS** : avenir de la Fonction Publique, on est loin du compte / **FUSION EN VUE POUR LE SNUCLIAS ET LE SNUACTE**: vers un syndicat national unique des Territoriaux de la FSU!

PAGES 2 à 11

ACTUALITÉ SYNDICALE



ÉTATS GÉNÉRAUX DU TRAVAIL SOCIAL EN TROMPE L'OEIL !
MOBILISATIONS PROGRAMMÉES !

PAGES 12 à 16

DOSSIER

87: Une lutte exemplaire de 3 semaines pour défendre les contrats jeunes majeurs / **95:** d'Argenteuil : le cost killer, histoire d'un conflit / **94:** Service public : Qualité et proximité ne rime pas avec austérité ! / **93:** L'aide sociale à l'enfance : un service maltraitant !

PAGE 17 à 22

EN DIRECT

PAGES 23 à 27

SOCIÉTÉ



TERRITORIAUX

Syndicallement vôtre

journal du SNUCLIAS-FSU
Union nationale des syndicats unitaires - Collectivités Locales Intérieur Affaires Sociales

n°38 mai 2015

édito

La lutte antiterroriste ne doit pas se faire sur le dos de nos libertés individuelles. C'est une évidence, mais c'est pourtant ce qui risque d'arriver avec le projet de loi sur le renseignement.

Le Gouvernement a soumis au vote du Parlement son projet de loi renseignement. Les débats qui ont eu lieu du 13 au 16 avril dans le cadre de la procédure d'urgence (Il s'agit d'une confiscation démocratique de la même veine que l'utilisation du 49-3 utilisé pour l'adoption de la loi Macron), montrent que le texte consacre un dispositif liberticide, qui expose tous les citoyens à la surveillance des services de renseignement, quasiment sans contrôle, et met en danger, entre autre, toutes les mobilisations sociales et politiques.

pas sur notre dos

LUTTE ANTITERRORISTE :

PAGE I à XXVIII
CAHIER DÉTACHABLE

œil légalisation massive des pratiques des services de renseignement, permettant une surveillance large et très intrusive pour la vie privée des citoyens;

œil extension du champ d'action du renseignement intérieur et extérieur, y compris dans des objectifs sans aucun lien avec le terrorisme;

œil collecte généralisée des données sur Internet, traitées par des algorithmes;

œil surveillance sans aucun contrôle des communications qui passent par l'étranger, alors que de très nombreux serveurs utilisés par des Français sont installés à l'étranger;

œil conservation très longue des données collectées;

œil contrôle des services de renseignement aux seules mains du pouvoir politique (premier ministre), avec avis consultatif d'une commission.

ACTUALITÉ STATUTAIRE EN BREF

SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL/SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE/SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

↓ Arrêté du 8 avril 2015 fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers. (NOR : INTE1505052A). J.O., n°94, 22 avril 2015, pp. 7076-7077.

↳ Cet arrêté détermine les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et auxiliaires ainsi que les modalités selon lesquelles ils doivent être portés. Les tenues sont classées en cinq catégories.

Ce texte comporte deux annexes non publiées, qui définissent, respectivement, la composition des différentes tenues et la liste des tenues, uniformes, équipements, insignes, attributs et équipements de protection pour les trois premières catégories. Ces annexes sont consultables auprès des services départementaux d'incendie et de secours ou sur le site internet du ministère de l'intérieur.

L'arrêté du 6 mai 2000 est abrogé.

MESURES POUR L'EMPLOI/APPRENTISSAGE

↓ Circulaire du 8 avril 2015 du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial. (NOR: RDFF1507087C). Site internet Circulaire. legifrance.gouv, avril 2015.- 38 p.

↳ Il est demandé aux employeurs publics de contribuer à la formation des apprentis au sein de leur administration.

Pour ce faire, la présente circulaire rappelle les règles régissant le contrat d'apprentissage dans le secteur public et la nécessité de consulter le comité technique quant aux conditions d'accueil et de formation des apprentis, les pré-requis pour devenir maître d'apprentissage, le possible recours au CNFPT en matière de formation et indique que la période d'apprentissage peut être prise en compte dans les épreuves de recrutement, notamment lors des oraux d'admission aux concours externes.

INDEMNITE D'ASTREINTE

↓ Décret n°2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement. (NOR : DEVK1425755D). J.O., n°89, 16 avril 2015, texte n°3, (version électronique exclusivement).- 3 p.

↳ Les indemnités d'astreinte sont fixées selon les catégories d'activité et comprennent: l'indemnité d'astreinte d'exploitation, l'indemnité d'astreinte de décision et l'indemnité d'astreinte de sécurité.

Cette indemnité est exclusive de toute autre indemnisation ou compensation des astreintes ou permanences et ne peut être attribuée aux agents bénéficiant

d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une nouvelle bonification indiciaire.

Le décret n°2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer est abrogé.

↓ Arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement. (NOR: DEVK1425770A). J.O., n°89, 16 avril 2015, texte n°9, (version électronique exclusivement).- 1 p.

↳ Des tableaux fixent les montants des astreintes en fonction des catégories d'activité. L'indemnisation horaire des interventions est de 16 euros en semaine et de 22 euros pour la nuit, le samedi, le dimanche ou les jours fériés. L'arrêté du 24 août 2006 est abrogé.

DROIT PENAL/DISCIPLINE/ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

↓ Circulaire du 11 mars 2015 du ministère de la justice relative à la communication aux administrations publiques et aux organismes exerçant une prérogative de puissance publique d'informations ou de copies de pièces issues de procédures pénales diligentées contre des fonctionnaires et agents publics. (NOR: JUSD1506570C). Site internet Circulaires.legifrance.gouv, avril 2015.- 10p.

↳ Cette circulaire rappelle le cadre juridique de la communication de pièces ou d'informations aux administrations publiques lorsque des procédures pénales sont diligentées contre des fonctionnaires ou des agents publics en distinguant les communications qui peuvent être faites au cours de la procédure de celles effectuées à son issue.

Sont distingués les avis de l'engagement de poursuites contre l'agent qui doivent être effectués le plus en amont possible de la communication de pièces qui peut déroger au secret de l'enquête.

A l'issue des procédures, les copies des pièces ne peuvent être délivrées qu'avec l'autorisation du procureur de la République ou du procureur général. Les arrêts, jugements et ordonnances définitives sont en libre accès.

La dépêche-circulaire du 20 décembre 2002 et l'avis du 29 novembre 2001 sont reproduits en annexe.

RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

↓ Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat. (NOR: RDFF1503471A). J.O., n°76, 31 mars 2015, texte n°49, (version électronique exclusivement).- 2 p.

↳ Deux tableaux publient les plafonds annuels de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise selon le groupe de fonctions ainsi qu'au regard du bénéfice d'une concession de logement pour nécessité absolue de service. Un troisième tableau publie les montants minimaux annuels en fonction du grade Le dernier tableau donne les montants maximaux annuels du complément indemnitaire annuel selon le groupe de fonctions.

(SUITE DE L'ÉDITO) On nous dit : « Vous êtes contre cette loi ? C'est que vous êtes contre la lutte contre le terrorisme ». C'est évidemment faux !

Ce texte n'est pas un texte antiterroriste. Le véritable objet de cette loi est l'étendue du pouvoir de surveillance de l'Etat sur les citoyens qui utilise la technique dite du « filet de pêche ». En gros on va surveiller tout le monde et comme ça on pourra mieux cibler les terroristes à l'aide d'un algorithme qui repérera les comportements suspects, à l'instar du « Patriot Act » de 2001 aux Etats-Unis qui autorise les services de sécurité à accéder aux données informatiques détenues par les particuliers et les entreprises, sans autorisation préalable et sans en informer les utilisateurs... La communication gouvernementale ne doit pas nous tromper: ce projet entérine les pratiques illégales des

Formations



e nombreuses formations syndicales sont accessibles aux adhérents/militants de nos syndicats.

Si vous êtes intéressé-e par l'une de ces formations, il faut en premier lieu vous adresser au syndicat dont vous relevez directement, exemple FSU Finances ou SDU 15. C'est lui qui valide votre demande (en fonction des objectifs et des pré-requis) et qui fera le lien avec le SNUCLIAS qui se charge du suivi.

Pour les **stages organisés par le Centre de formation de la FSU** (extrême-droite et syndicalisme, COP 21...) que vous pouvez retrouver sur son site www.formation.fsu.fr, c'est votre syndicat qui doit nous envoyer la fiche d'inscription que l'on trouve en cliquant sur le lien correspondant au stage.

Pour les **stages organisés par Culture et Liberté**, association avec laquelle le SNUCLIAS a passé convention, vous pouvez retrouver le contenu de ces formations qui durent en général 3 jours sur leur site www.culture-et-liberte.asso.fr.

Là encore, c'est votre syndicat qui valide et adresse votre demande par mail au SNUCLIAS ; nous faisons l'interface avec Culture et Liberté.

Plusieurs syndicats du SNUCLIAS organisent aussi des formations syndicales et les ouvrent aux adhérents des autres syndicats de notre union ; nous en informons vos syndicats par mail, voir ci-dessous. C'est aussi le SNUCLIAS qui doit faire l'interface avec le syndicat concerné.

QUELQUES INFOS PRATIQUES :

- Sur l'espace adhérent de notre site www.snuclias-fsu.fr, rubrique formations syndicales, vous



services et met en place, dans de vastes domaines de la vie sociale, des méthodes de surveillance lourdement intrusives. Le texte donne aux services de renseignement des moyens de surveillance généralisée comparables à ceux de la NSA dénoncés par Edward Snowden, sans garantie pour les libertés individuelles et le respect de la vie privée.

Tous les citoyens sont concernés : ce projet qui assainit encore davantage la criminalisation de l'action syndicale ou sociale est une menace pour les libertés et les mobilisations à venir. La liberté et la sûreté, droits naturels et imprescriptibles reconnus par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen sont ainsi en péril.

Nous devons refuser ce simulacre de débat volé aux citoyens-nnes et exiger une large discussion démocra-

tique protégeant chacun-e contre les dérives d'une société de surveillance et assurant un contrôle strict et indépendant de l'activité des services de renseignement. C'est pourquoi nous nous sommes engagés, avec beaucoup d'autres (Cecil, Creis-Terminal, Ligue des Droits de l'Homme, La Quadrature du Net, Syndicat de la magistrature, Syndicat des Avocats de France, ATTAC, Amnesty International, MRAP, CSF, CGT, CGT Police Paris, Droit Au Logement, Fondation Copernic, Genepi, SNPES/PJJ, SNEPAP/FSU, SUD-Solidaires, SNJ, SNJ/CGT), dans le cadre de l'appel initié par L'Observatoire des libertés et du numérique (OLN) qui propose d'amplifier le mouvement de contestation contre ce projet de surveillance généralisé.

Didier Bourgoin Secrétaire Général du SNUCLIAS-FSU



ACTUALITÉ SYNDICALE

syndicales

trouvez différents **documents utiles** dont bulletin d'inscription, modèle de demande de congé formation, etc.

- Pour le **remboursement** des frais de transport, hébergement, repas, intervenant, le SNUCLIAS a mis en place une règle que vous devez connaître. Si vous êtes adhérent d'un **syndicat de 100 adhérents et moins**, le SNUCLIAS prend en charge tous les frais sur justificatifs et dans la limite d'un barème : repas (13 euros), hôtel (65 euros), transport (frais réels sur la base du moyen le moins onéreux).

Pour les adhérents de ces syndicats, le SNUCLIAS prend en charge la totalité des frais facturés par Culture et Liberté et la moitié seulement pour les syndicats ayant plus de 100 adhérents.

Si vous êtes adhérent d'un **syndicat de plus de 100 adhérents**, c'est lui qui prend en charge les frais de transport, hébergement et repas sur la base d'un barème qu'il a lui-même établi. Pour les adhérents du syndicat de la Réunion, une règle spécifique existe. Par ailleurs, **si vous êtes salarié-e du secteur privé** et que vous voulez vous inscrire à une formation Culture et Liberté, il est impératif de nous faire part de votre situation car une convention pour toute la FSU s'applique.

PROCHAINES FORMATIONS :

«Retraite»

→ 22 septembre 2015 / Limoges / Inter 87.

«Déroulement de carrière»

→ 6 octobre 2015 / Bobigny / SDU 93.

«Prise de parole en public»

→ 28 au 30 octobre 2015 / Paris

/ Culture et Liberté.

«1^{er} niveau ou nouveaux adhérents»

→ 3 novembre 2015 / Bobigny / SDU 93.

«Rédaction d'un tract»

→ 16 au 18 novembre 2015 / Paris

/ Culture et Liberté

«Animer et participer aux réunions»

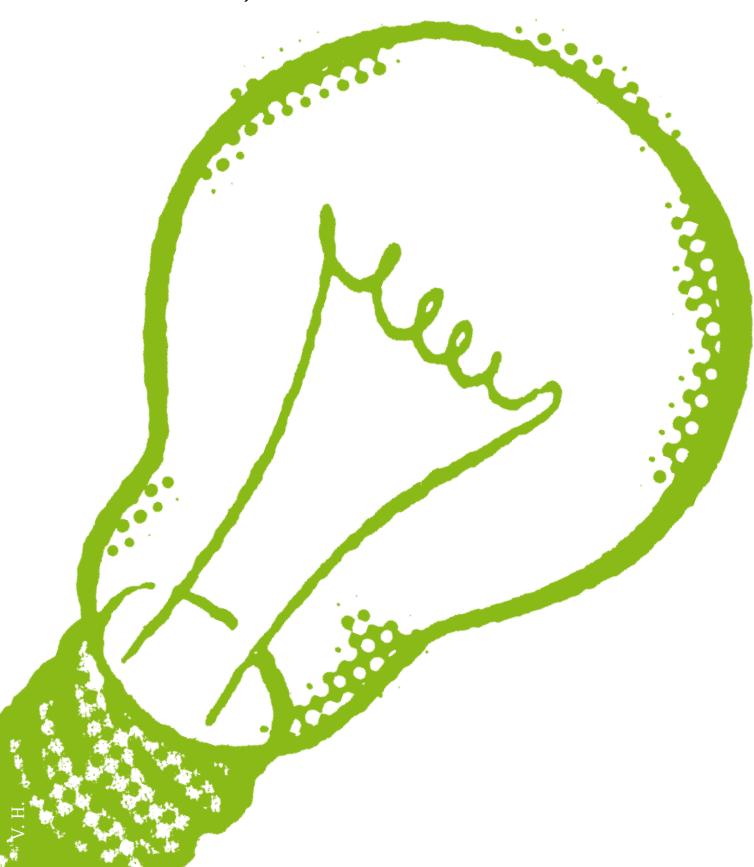
→ 30 novembre et 1^{er} décembre 2015 / Paris

/ Culture et Liberté.

«Technique et stratégie de négociation»

→ 7 au 9 décembre 2015 / Paris

/ Culture et Liberté.



GUÉRET LES 13 ET 14 JUIN 2015 LE RENDEZ VOUS INCONTOURNABLE

Pour défendre et valoriser

Il y a 10 ans, le 5 mars 2005 à Guéret, Préfecture de la Creuse, sous une tempête de neige mémorable, des milliers de manifestants venus de toute la France convergeaient pour dire haut et fort leur attachement aux services publics.

ACTUALITÉ SYNDICALE /

La manifestation du 5 mars 2005 à Guéret fit date, non seulement pour ces boules de neige joyeusement distribuées, mais surtout pour la détermination de tous ces militants venus protester contre les fermetures de services publics tant en milieu rural que dans les quartiers populaires. La Creuse à elle seule devait perdre cinq de ses trésoreries ! 263 élus locaux avaient annoncé leur démission si ces fermetures étaient confirmées.

Il y a 10 ans en 2005, nous étions tous « creusois » pour défendre sur tout le territoire national les bureaux de postes, trésoreries, écoles, hôpitaux et maternités de proximité ou encore les gares.

Aujourd'hui en 2015, il faut ajouter à ce mouvement continu de retrait des services de l'Etat celui, prévisible, des collectivités territoriales avec la baisse des dotations et la réforme terri-

toriale. Cette réforme va concentrer les pouvoirs politiques et à terme les pouvoirs économiques dans les grandes capitales régionales au détriment des départements ruraux.

N'oublions pas qu'en 10 ans, les services publics ont subi la brutalité de la RGPP et la suppression entre 2007 et 2012 de 120 000 emplois publics. Mouvement suivi du programme dit « MAP » (modernisation de l'action publique) dont le véritable objectif reste de faire des économies par les suppressions d'emplois dans les services de l'Etat.

Les services publics sont un bien précieux. Leur existence sur l'ensemble du territoire national pour tous est une garantie d'accès à des droits sociaux fondamentaux : santé, éducation, mobilité, sécurité, eau potable, prise en charge de la dépendance...

LE CHOIX DU SERVICE PUBLIC C'EST LE CHOIX D'UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET DÉMOCRATIQUE

Le 13 juin prochain à Guéret, la FSU sera acteur de cette mobilisation (dans l'unité avec de nombreux syndicats, associations, collectifs, forces politiques) qui est organisée par le réseau Convergence nationale des comités de défense et de développement des services publics.

Le SNUCLIAS- FSU et tous ses syndicats départementaux seront à Guéret le samedi 13 juin 2015 , nous vous y attendons nombreux ! Manifestation en début d'après-midi, soirée festive, assises nationales et travaux le dimanche 14 juin pour ceux qui peuvent rester.



er nos services publics

APPEL GUERET 2015 : Pour la reconquête et le développement des services publics

LES SERVICES PUBLICS SONT PLUS QUE JAMAIS UTILES.

La protection sociale joue un rôle majeur d'amortisseur social dans la crise qui nous frappe. Des services publics forts sont indispensables à toute alternative à l'austérité et à tout projet d'avenir, si on veut :

- assurer l'accès effectif aux droits, la mise en œuvre des solidarités, une juste répartition des richesses ;
- faire prévaloir l'intérêt général, l'égalité des femmes et des hommes et l'Humain sur les intérêts particuliers ;
- mettre en œuvre, à l'opposé de l'actuelle réforme territoriale, un aménagement équilibré du territoire, l'égalité des citoyen-ne-s, un renouveau de la démocratie ;
- défendre, reconquérir, développer la Sécurité Sociale ;
- engager sérieusement la transition écologique. Or, le gouvernement poursuit la politique de baisse de la dépense publique menée par ses prédéces-

seurs. Il considère les services publics, nationaux et locaux, ainsi que les droits sociaux comme une charge insupportable. Plutôt que de s'attaquer, pour les financer, à la fraude, à l'évasion fiscale et à la charge inique de la dette, aux profits exubérants des multinationales, des banques, et de procéder à une véritable réforme fiscale, promise mais jamais réalisée, il procède à leur démantèlement

ACTUALITÉ SYNDICALE

en les privatisant et en rognant sans cesse sur leur qualité et leur proximité.

Aujourd'hui, nous, citoyen-ne-s, élu-e-s, salarié-e-s, usagers-ères, organisations syndicales, associatives et politiques, collectifs et coordinations, appelons à organiser la reconquête des politiques publiques, des services publics et de la sécurité sociale, à renforcer la résistance sociale dans les différents territoires et à la faire converger.

En mars 2005, après une action symbolique de démission collective des élus une manifestation nationale convergeait à Guéret (Creuse) pour des services publics de proximité, qui assurent l'unité et l'égalité de tous nos territoires. 10 ans après, il est nécessaire de multiplier par 10 l'ampleur de notre action commune.

TOUTES ET TOUS A GUERET

- LE 13 JUIN 2015 POUR UNE MANIFESTATION NATIONALE !
- LE 14 JUIN 2015 POUR LE LANCEMENT D'ASSISES NATIONALES ET D'UN NOUVEAU MANIFESTE DU XXI^e SIECLE

A L'APPEL DE: Confédération CGT, FSU, Union Syndicale Solidaires, Confédération paysanne, Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale, UGFF-CGT, Fédération des Services Publics-CGT, FNME-CGT, Fédération CGT Equipement-Environnement, SYAC CGT, CGT Banque de France, FERC-CGT, Fédération CGT des Cheminots, SNA Concurrence Consommation Répression des Fraudes CGT, Syndicat CGT des Finances Publiques, l'Union Fédérale des retraités de la Police nationale CGT, Sud PTT, Sud Rail, Sud-Santé Sociaux, Sud-Santé Solidaires APHP, Solidaires Finances publiques, Sud Collectivités territoriales, Solidaires Douanes, CGT Lille et environs, Sud éducation Limousin, Convergence des Hôpitaux en Lutte contre l'Hôstérité, Coordination Eau Bien Commun France, Coordination Nationale des Comités de défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité, Convergence nationale Rail, Collectif « La santé n'est pas une marchandise », Coordination Eau IDF, Coordination nationale des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception, Association d'usagers pour la Défense du Service Public du pays de Luçon, Association de défense des Services Publics et de leurs usagers-Hautes-Alpes, Collectif 37 notre santé en danger, Collectif des résistances en Comminges, Collectif nantais pour le droit à la santé et à la protection sociale pour toutes et tous, Collectif de défense et de développement des services publics (CDDSP) de l'Ardèche, CDDSP Combrailles, CDDSP Corrèze, CDDSP Creuse, CDDSP Hautes Pyrénées, Comité de vigilance pour le maintien des services publics de proximité Lure-Luxeuil (Haute-Saône), Comité Pluraliste de Défense et de Promotion de la ligne SNCF-Béziers-Clermont, comité citoyen de vigilance des services publics Romorantinais, Convergence Services Publics d'Indre et Loire, Mouvement de sauvegarde, de promotion et de démocratisation des services publics en sud girondin, Vivent les services publics Bouches-du-Rhône, Collectif Alternative A l'Austérité, l'Appel des Appels, ATTAC, AITEC, CNAFAL, les Economistes Atterrés, Droit au Logement, Fondation Copernic, Réseau Éducation populaire, Résistance Sociale (RESO), UFAL, Union nationale des retraités et des personnes âgées, ANECR, Cap à Gauche en Corrèze, Démocratie et Socialisme, Gauche Avenir, Maintenant la Gauche, Ensemble!, EELV, Gauche Unitaire, Jeunes Ecologistes, Mouvement Jeunes Communistes de France, NPA, PCF, PCOF, PG, République et Socialisme...

WWW.CONVERGENCE-SP.ORG

Avenir de la Fonction publique : on est loin du compte

ACTUALITÉ SYNDICALE /

Nous vous avons tenu régulièrement informés, depuis plusieurs mois, du feuilleton « PPCR, Avenir de la Fonction Publique ». Nous arrivons dans la dernière ligne droite puisque la réunion conclusive est fixée le 2 juin si le calendrier très serré est respecté.

LA RÉUNION DU 26 MARS :

Cette réunion du 26 mars était la première du cycle PPCR sur la grille proprement dite. La DGAFP et le cabinet du ministère de la Fonction Publique ont proposé des échanges sur la base d'un état des lieux sur les traitements et sur les indemnités. La première difficulté que nous avons rencontrée a été l'absence de programmation explicite de l'ensemble des sujets. Les documents reçus pointaient deux objectifs : « redonner de l'ampleur » aux grilles et « rééquilibrer la part indiciaire et la part indemnitaire » dans les rémunérations.

QUID DES AUTRES OBJECTIFS ?

Nous avons indiqué que l'état des lieux proposé devait d'être complété :

- ➔ parce qu'il s'est limité à une approche des grilles type ;
- ➔ et parce qu'en sont absentes les problématiques d'égalité de rémunération (par exemple, les données sur les indemnités ne distinguaient pas la situation des hommes et des femmes alors que cette différentiation est accessible dans les statistiques publiques).

Sur le versant territorial un grand nombre d'agents ne bénéficie d'aucun complément de rémunération. Et cet aspect de la réalité n'était pas abordé.

Rien non plus sur le travail à conduire pour combattre le fait que dans la FP aussi, les professions

féminisées sont moins bien rémunérées tant au plan indiciaire qu'indemnitaire. Comment traduire l'engagement du protocole d'accord sur l'égalité professionnelle ?

Pour mémoire, le protocole stipule que « *le Gouvernement prend l'engagement que, dans le cadre des différents chantiers inscrits à l'agenda social, les enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes soient pris en compte* » ?

Pour la FSU la rénovation de la grille doit traiter de l'ensemble de la grille, des plus faibles rémunérations comme de la catégorie « A+ ».

LA FIN DE LA NÉGOCIATION EST PROGRAMMÉE AU 2 JUIN

Il est clair que les questions de fond ne seront pas abordées et que l'examen de toutes les situations ne pourra se faire dans ce délai.

Ce calendrier comme les documents préparatoires reçus tranche avec l'objectif d'une « *rénovation des grilles* », avec celui de « *redéfinir le rôle et la place des rémunérations indemnитaires* » ; tout juste pourra-t-on déboucher sur quelques mesures dans une enveloppe limitée dont le montant semble ne pas pouvoir être communiqué ! Il apparaît cependant qu'une partie du financement provient des 500 millions d'euros récupérés sur le dos des agents par la suppression de l'indemnité exceptionnelle et représente une part significative de cette enveloppe.

Le 9 avril, la FSU, avec d'autres organisations syndicales, a appelé les personnels à se mobiliser pour l'emploi, les salaires et la défense des services publics. Pour la FSU, il est indispensable de décider de mesures générales immédiates (valeur du point d'indice et attribution de points additionnels sur l'ensemble de la grille) et de se donner le temps d'un débat approfondi.

Faute de quoi le rendez-vous de la « rénovation » des grilles sera manqué.

ction Publique : mpte

ACTUALITÉ SYNDICALE

LA SITUATION FIN AVRIL 2015 :

Nous avons aujourd'hui une proposition concrète sur la table, et dire que nous sommes autant surpris que désappointés est un euphémisme.

PRMIÈRE MESURE :

transformation de primes en points pour assurer un meilleur équilibre au sein des rémunérations.

D'après le ministère cette transformation d'un montant de primes en points vise à rééquilibrer la part des primes dans la rémunération globale des fonctionnaires.

Aussi le montant des primes transformable par catégorie a-t-il été défini par le gouvernement à partir de la situation constatée dans la catégorie A, où le socle de primes commun à l'ensemble des fonctionnaires de cette catégorie s'élève à 400 euros annuels.

Le niveau de primes ainsi transformé est de :

- 3 points en catégorie C ;
- 5 points en catégorie B ;
- et 7 points en catégorie A.

Afin d'assurer le maintien de la rémunération nette, le gouvernement propose de compenser les cotisations salariales correspondantes par l'ajout de points. Le niveau proposé est fixé à 4 points en catégorie C, 6 points en catégorie B et 9 points en catégorie A.

Les primes transformées en points d'indices ne devront pas correspondre à la rémunération de travaux supplémentaires effectifs ou à la compensation de sujétions spécifiques. Il devra s'agir de primes versées à l'ensemble ou à la quasi-totalité des membres d'un corps ou d'un cadre d'emplois au titre de l'exercice de leurs missions. La revalorisation indiciaire accordée aux agents de catégorie C de la FPT ne percevant aucune prime serait maintenue. Mise à part cette mesure qui comporte un plus pour les agents qui n'ont aucun régime indem-

nitaire, le reste est une « opération blanche » côté feuille de paye. En clair on transforme une partie du régime indemnitaire en points d'indice : sans plus, et surtout sans amélioration du pouvoir d'achat.

DEUXIÈME MESURE :

réorganisation de la catégorie C

La restructuration de la catégorie C comporte de réelles modifications

Sur le nombre de grades :

Le gouvernement propose de réduire de 4 à 3 le nombre d'échelles dans la catégorie C. La DGAEP indique que cette proposition reprend une demande exprimée par plusieurs organisations syndicales d'aligner la structure des corps et cadres d'emplois de la catégorie C sur celle de catégorie B et, désormais, sur celle des attachés de l'Etat (généralisation d'un modèle à trois →



grades, exception faite des grades placés en voie d'extinction).

Cette proposition repose sur la **fusion de l'échelle 4 avec l'échelle 5** et sur l'intégration des agents de l'échelle 3 dans **une nouvelle échelle 4**. Cette nouvelle architecture préserve, d'après la DGAFP, les deux voies principales d'accès à la catégorie C : au niveau du pied de corps ou cadre d'emplois, d'une part, le recrutement sans concours dédié aux personnes sorties du système scolaire sans diplôme, auquel les organisations syndicales ont exprimé leur attachement lors de la séquence 1 de la négociation, et, d'autre part, le recrutement par concours au deuxième niveau.

Bas de grille : Le gouvernement propose de por-

ACTUALITÉ SYNDICALE /

ter l'indice plancher de la catégorie C de l'IM 321 à l'IM 330. L'indice de début des grades accessibles par la voie du concours serait quant à lui porté de l'IM 323 à l'IM 332.

Sommet de grille :

le dernier échelon de l'échelle 6, créé en 2014 et dont l'accès fait actuellement l'objet d'une montée en charge est revalorisé à hauteur du niveau de primes transféré.

Gains indiciaires :

les nouvelles échelles de la cat C auraient les bornages suivants (en IM) :

E4 : 325 au 1^{er} échelon et **367** au 11^e pour une durée de carrière de **26 ans**;

E5 : 328 au 1^{er} échelon et **416** au 12^e pour une durée de carrière de **30 ans**;

E6 : 345 au 1^{er} échelon et **466** au 10^e pour une durée de carrière de **20 ans**.

Puis à l'issue de la revalorisation :

Nouvelle E4 : 330 au 1^{er} échelon et **382** au 12^e pour une durée de carrière de **30 ans**;

Nouvelle E5 : 332 au 1^{er} échelon et **420** au 12^e pour une durée de carrière de **30 ans**;

Nouvelle E6 : 350 au 1^{er} échelon et **468** au 10^e pour une durée de carrière de **20 ans**.

« NORMALISATION »

La « normalisation » (sic) de l'architecture statutaire de la catégorie C, alignement sur une structure en trois grades, conduit le gouvernement à proposer une « *normalisation* » de la procédure d'avancement de grade : ce classement dans l'échelle supérieure sera désormais déterminé au sein d'un tableau de classement (ce qui est déjà le cas aujourd'hui pour le passage E5/E6), conduisant à la proratisation de l'ancienneté acquise dans l'échelon d'origine lors de l'accès à l'échelon doté d'un indice immédiatement supérieur du grade d'avancement.

TROISIÈME MESURE :

le « nouveau » NES pour la catégorie B

La durée de carrière ayant d'ores et déjà été significativement allongée, le nombre de grades (3) reste inchangé.

Bas de grille :

→ le bas du premier grade du NES est porté à l'IM 338 par rapport à la grille actuelle ;

→ le bas du deuxième grade du NES est porté à l'IM 343 ;

→ le bas du troisième grade du NES est porté à l'IM 392.

Sommet de grille :

→ le haut du premier grade du NES est porté à l'IM 498 par rapport à la grille actuelle ;

→ le haut du deuxième grade du NES est porté à l'IM 529 ;

→ le haut du troisième grade du NES est porté à l'IM 582.

Durées de carrière :

→ pour le 1^{er} grade 14 échelons pour 33 ans de carrière ;

→ pour le 2^e grade 14 échelons pour 33 ans de carrière également ;

→ pour le 3^e grade 11 échelons pour 24 ans de carrière.

QUATRIÈME MESURE :

le A « type »

La structure des deux premiers grades des corps et cadre d'emplois des attachés n'est pas modifiée.



fiée. L'échelonnement indiciaire du grade d'attaché hors classe fera toutefois l'objet d'une mesure corrective visant à réparer une anomalie de carrière constatée lors de l'avancement depuis le grade d'attaché principal.

Bas de grille :

afin d'améliorer l'amplitude indiciaire comparativement aux autres catégories, le gouvernement propose de majorer le bas de la grille de 10 points en portant le premier indice de rémunération à l'IM 390.

Sommet de grille :

le sommet du grade d'attaché principal est porté à l'indice sommital de ce grade à l'IM 806.

Le grade en extinction des directeurs de services, est porté à l'IB 1000.

Le sommet du grade de directeur territorial bénéficiera d'une revalorisation analogue (la grille de ce grade étant légèrement différente, une adaptation sera nécessaire), qui le portera au même niveau indiciaire sommital.

➔ la 1^{ère} mesure n'a aucun effet feuille de paye pour les agents qui perçoivent du RI. Les seuls « bénéficiaires » sont les agents qui n'en perçoivent aucun ;

➔ les propositions sont loin de nos attentes et des ambitions affichées il ya quelques mois par la ministre de la Fonction Publique ;

➔ le phasage : en effet toutes ces mesures interviendraient entre 2016 et... 2022 pour certaines. Patience donc est demandée aux agents publics en attendant la Saint Glinglin ! Mais on voit bien que ces mesurettes ne résistent pas à l'inflation prévisible qui en atténue toute la dimension. D'autre part cet accord (si accord il devait y avoir) engagera les gouvernements suivants sur une période de 6 ou 7 ans ! Qui peut dire ce qui

ACTUALITÉ SYNDICALE

PETIT RATRAPPAGE ET GROS PROBLÈMES

Il semble évident à ce stade des discussions que la proposition actuellement sur la table ne répond pas aux objectifs de refondation de la grille de rémunération de la Fonction Publique : c'est l'avis quasi unanime des organisations syndicales.

Tout juste s'agit-il pour l'instant d'un « tout petit » rattrapage en terme de pouvoir d'achat, mais loin du compte au regard de nos revendications. Plusieurs problèmes se posent :

va se passer d'ici 2022 ?

➔ le chantage à peine voilé du gouvernement : si l'accord proposé n'est pas majoritaire... le gouvernement reprendra ses propositions et décidera seul de l'issue de ce dossier ! On doit pouvoir faire mieux en terme de dialogue social, non ?

DEUX NOUVELLES ATTAQUES MINISTÉRIELLES

Ce « peu mieux faire » est d'autant plus d'actualité que ces négociations se déroulent dans un contexte assez négatif pour les territoriaux. Pour preuve ces 2 « attaques » qui viennent directement du ministère de la Fonction Publique. Malgré des salaires particulièrement faibles, il semblerait que les agents de la FPT y servent de boucs émissaires.

➔ la première concerne l'avancement quasi systématique d'échelon au temps minimum dont bénéficieraient les agents de la FPT et qui constituerait un avantage « insupportable » voire « exorbitant » au regard des 2 autres versants de la FP.

➔ la seconde concerne le temps de travail et une interview de Marylise Lebranchu, Ministre de la Fonction Publique, qui indiquait dans la *Gazette des Communes* le 20 avril dernier « *S'agissant du temps de travail, je n'ai pas d'état d'âme. Parfois, le nombre de jours de congés a pu augmenter exagérément, une collectivité qui accorde "dix jours du maire", ce n'est pas acceptable. Mais il existe aussi des corps et cadres d'emplois où les agents travaillent beaucoup plus que la norme ou ont des contraintes qui justifient un aménagement du temps de travail... »* et d'ajouter un peu plus loin « *Et si des jours de congés exceptionnels se sont accumulés et qu'ils n'ont plus lieu d'être, il faudra régler la situation.* »

Mais comme disait récemment un camarade à qui je demandais son avis sur ce dossier : « *Ce qui est pris n'est plus à prendre.* »

À SUIVRE...



FUSION EN VUE POUR LE SNUCLIAS ET LE SnuACTE

Vers un syndicat national des Territoriaux de la FSU

ACTUALITÉ SYNDICALE /

Réactivé fin 2014, à l'issue des élections professionnelles dans la Fonction Publique Territoriale (qui avaient vu nos listes progresser de 3 800 voix) le processus de discussions entre nos deux syndicats SNUCLIAS et SnuACTE a été officiellement relancé par un courrier de notre secrétaire général à l'attention de Didier Haudiquet (SG du SnuACTE) puis d'un autre à Bernadette Groison (SG FSU) pour le «développement du versant territorial de la FSU».

UNE MOTION SUR L'ÉVOLUTION DU SNUCLIAS ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lors de la réunion de notre Bureau National élargi des 29 et 30 janvier au CIG de la petite couronne Ile-de-France à Pantin, une motion sur «l'évolution du SNUCLIAS» destinée

à «poursuivre sous l'égide de la Fédération et dans un cadre garanti par elle, le processus d'organisation fédérale du versant territorial de la FSU qui passe entre autres par la fusion avec le SnuACTE-FSU» fut adoptée à l'unanimité.

DES RENCONTRES ENTRE LE SNUCLIAS ET LE SNUACTE SOUS L'ÉGIDE DE LA FÉDÉRATION

Une première réunion commune s'est tenue au siège de la FSU le 20 janvier 2015, au cours de laquelle il fut décidé de «continuer» le processus engagé, de solliciter la participation du secrétariat de la FSU au suivi de celui-ci, de désigner les membres de nos délégations, et de fixer un calendrier de réunions communes autour des projets de statuts et de règlement intérieur du nouveau syndicat uniifié. Ces discussions se mènent jusqu'à fin mai 2015, afin d'envisager le congrès de fusion en octobre ou novembre et en tout état de cause avant

DE L'UNATOS AU SNUACTE :

Des territoriaux FSU venus de la FPE en 2004

Lorsque nous sommes arrivés vers les Conseils Généraux pour les premiers, vers les Conseils Régionaux pour la sortie de la CFDT, nous les seconds. Nous avons été accueillis dans une

Fédération qui était alors confrontée à des transferts massifs de salariés sous statut Fonction Publique et agents techniques (quasi essentielle- ment de l'Etat vers la Territoriale, lors de l'acte II de la décentralisation, qui transféra leurs fonctions dans les ATOS (Agents Techniques, Ouvriers du secondaire ou et de Service) des collèges et des lycées et de Service) des collèges et des lycées universitaires.

Lors du transfert des ATOS des collèges et lycées vers la FPT, nous avons défendu avec eux et leur syndicat UNATOS la création d'un cadre d'emplois spécifique ATTEE (Adjoint Technique Territoriaux des Etablissements d'Enseignement) - à l'image de ce qui existait déjà dans la FPT des Etablissements d'Enseignement qui exerçaient avec le grade d'ATSEM. Il garantissait aux collègues le maintien sur leurs postes antérieurs dans un collège ou un lycée et leur permettait ensuite (par analogie avec les

al unique U!



V.H.

le congrès fédéral de la FSU au Mans (début février 2016).

Le secrétariat de la FSU a désigné quatre camarades pour suivre le processus de discussions (Eliane Lancette, SNUIPP et trésorière fédérale, Frédérique Rollet co-SG du SNES, Noël Daucé du SNU-TEFI et Laurent Zappi du SNUIPP).

Alternant réunions à Paris et à Marseille, le cycle de celles-ci a débuté le 13 février à Paris, en présence des délégations de nos deux syndicats (Didier Bourgoin, Hélène Puertolas, Daniel Clérembaux, Bernard Grenouillet et Michel Angot pour le SNUCLIAS, Didier Haudiquet, Aïcha Bacari, Frédéric Quet, Jean-Jacques Nicolaï et Philippe Duverny pour le SnuACTE).

ACTUALITÉ SYNDICALE

Il s'est poursuivi le 11 mars à Marseille dans les locaux du SnuACTE, puis le 8 avril au siège de la FSU et à nouveau à Marseille le 13 mai...

DES PROPOSITIONS QUI SERONT SOUMISES AU BUREAU NATIONAL DES 4 ET 5 JUIN

Au cours de ces réunions, les statuts ainsi que le règlement intérieur de notre futur syndicat national territorial ont été largement balayés et amendés, dans un esprit constructif et très consensuel qui souligne la volonté commune de nos deux délégations d'avancer vite et concrètement dans ce processus de fusion.

La délégation du SNUCLIAS présentera lors du prochain Bureau National des 4 et 5 juin un état complet et détaillé du résultat et des progrès de ces discussions.

cadres d'emplois de la filière technique) de choisir eux-mêmes s'ils souhaitaient rester dans leurs fonctions ou muter dans un autre service technique du Conseil Général ou Régional qui les employait.

Grâce à ce cadre d'emplois spécifique (que de l'Etat) qui compte aujourd'hui près de la FSU fut l'un des rares syndicats à défendre ! ainsi qu'à l'obtention de certains acquis supérieurs à ceux qui leur étaient consentis à la FPE (régime indemnitaire, formation, protection sociale...) les ATOS optèrent massivement pour la FPT et devinrent donc des fonctionnaires territoriaux.

Leur syndicat UNATOS modifia alors ses statuts pour tenir compte de ce basculement d'une grande partie de leurs adhérents vers la FPT et devint le SnuACTE

FSU (Syndicat National Unitaire des Agents des Collectivités Territoriales et de 4 500 adhérents (dont quelques centaines restés sous statut FPE).

Les équipes syndicales et les militants SnuACTE sont essentiellement implantés dans les Conseils Régionaux et les Conseils Départementaux.

En fusionnant demain nos deux syndicats, la nouvelle structure deviendrait le 3^e syndicat de la FSU avec près de 11 000 adhérents.

(1) Une autre partie de ces TOS exerçant leurs fonctions dans les lycées agricoles (qui ne relèvent pas du Ministère de l'Education Nationale mais de celui de l'Agriculture) étaient et sont toujours syndiqués au sein du SNETAP, syndicat de la FSU majoritaire au Ministère de l'Agriculture, et regroupant l'ensemble des salariés de ces lycées agricoles (et maritimes) de l'ATOS au proviseur, en passant par les enseignants et les personnels administratifs.

ÉTATS GÉNÉRAUX DU TRAVAIL MOBILISATIONS

Lors de la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de décembre 2012, le Président de la République annonçait la tenue des États généraux du travail social...

DOSSIER /

Avec la mise en place d'Assises Interrégionales préparatoires, ils devaient constituer des fils conducteurs aux mesures inscrites au plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté : «*L'organisation d'États généraux du travail social à l'automne 2014 est une initiative nationale qui doit participer à l'élaboration d'un plan d'action pour refonder le travail social. La démarche de construction des états généraux du travail social se veut résolument participative et mobilisatrice de l'ensemble des acteurs concernés pour prendre en compte la diversité et la complexité des questions et des propositions qui s'expriment.*».

Contrairement aux engagements comme à ce qui a pu être énoncé, l'accès pour les professionnels de terrain aux différentes Assises interrégionales, qui se sont déroulées au cours de l'année 2014, leur a été véritablement verrouillé.

L'HUMANISME ET LA SOLIDARITÉ COMME VALEURS FONDAMENTALES

Toutefois par la mobilisation des professionnels, rassemblés dans des cadres unitaires, des déclarations ont pu y être lues et le Manifeste de l'Intersyndicale «*Le travail social avec des professionnels promoteurs de droits et de lien social.*»¹ largement distribué. Les travailleurs sociaux ont ainsi rappelé la prééminence des valeurs fon-

CONTRAIREMENT AUX ENGAGEMENTS COMME À CE QUI A PU ÊTRE ÉNONCÉ, L'ACCÈS POUR LES PROFESSIONNELS DE TERRAIN AUX DIFFÉRENTES ASSISES INTERRÉGIONALES, QUI SE SONT DÉROULÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2014, LEUR A ÉTÉ VÉRITABLEMENT VERROUILLÉ.

SECTEUR DANGER et

1. À lire sur www.snuclias-fsu.fr

SOCIAL EN TROMPE L'ŒIL ! PROGRAMMÉES !

DOSSIER

SOCIAL EN EN COLÈRE

QUANT AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DU TRAVAIL SOCIAL, EN EUX-MÊMES, PROGRAMMÉS POUR 2014, REPORTÉS AU PREMIER SEMESTRE 2015, ILS SONT À NOUVEAU REPOUSSÉS SANS PLUS DE DATE PRÉCISE, PROBABLEMENT À L'ISSUE DES DÉBATS SUR LA RÉFORME TERRITORIALE PUIS DES ÉLECTIONS RÉGIONALES DE DÉCEMBRE 2015...

- Place des usagers ;
- Développement social et travail social collectifs ;
- Formation initiale et formation continue ;
- Métiers et complémentarités.

2. À lire sur www.social-sante.gouv.fr

Alors que les États Généraux du Travail Social ambitionnaient trompeusement à une refondation du travail social pour permettre l'adéquation entre réponse publique et besoins des usagers, ces différents rapports sont guidés selon les principes néolibéraux de rationalisation financière obéissants à une logique marchande. Ils visent en réalité à réduire la dépense sociale, déniennent l'expertise des travailleurs sociaux de proximité et s'exonèrent de la dimension humaniste de leurs missions.

C'EST AUSSI À LA REFONTE DES DIPLÔMES D'ÉTAT QU'IL VA FALLOIR SE CONFRONTER

En effet, le rapport «Métiers et complémentarités» orchestré par la Direction générale de la cohésion

DOSSIER /

sociale sera soumis à l'approbation de la prochaine Commission Professionnelle Consultative du travail social et de l'intervention sociale.

Ce rapport propose la ré-architecture de 14 diplômes du travail social dans une logique de diplôme unique par niveau, entraînant également la fusion des actuels diplômes d'État d'Assistant de service social, d'Educateur spécialisé, de Conseiller en économie sociale et familiale en un unique diplôme de travailleur social.

Face à la forte opposition à ce projet, des associations professionnelles, de collectifs, et d'organisations syndicales, comme à la «refonte du travail social» telle qu'envisagée par le gouvernement, une mission conduite par la députée Brigitte Bourguignon auprès de la Ministre des Affaires sociales a été diligentée par le Premier Ministre le 23 mars dernier.

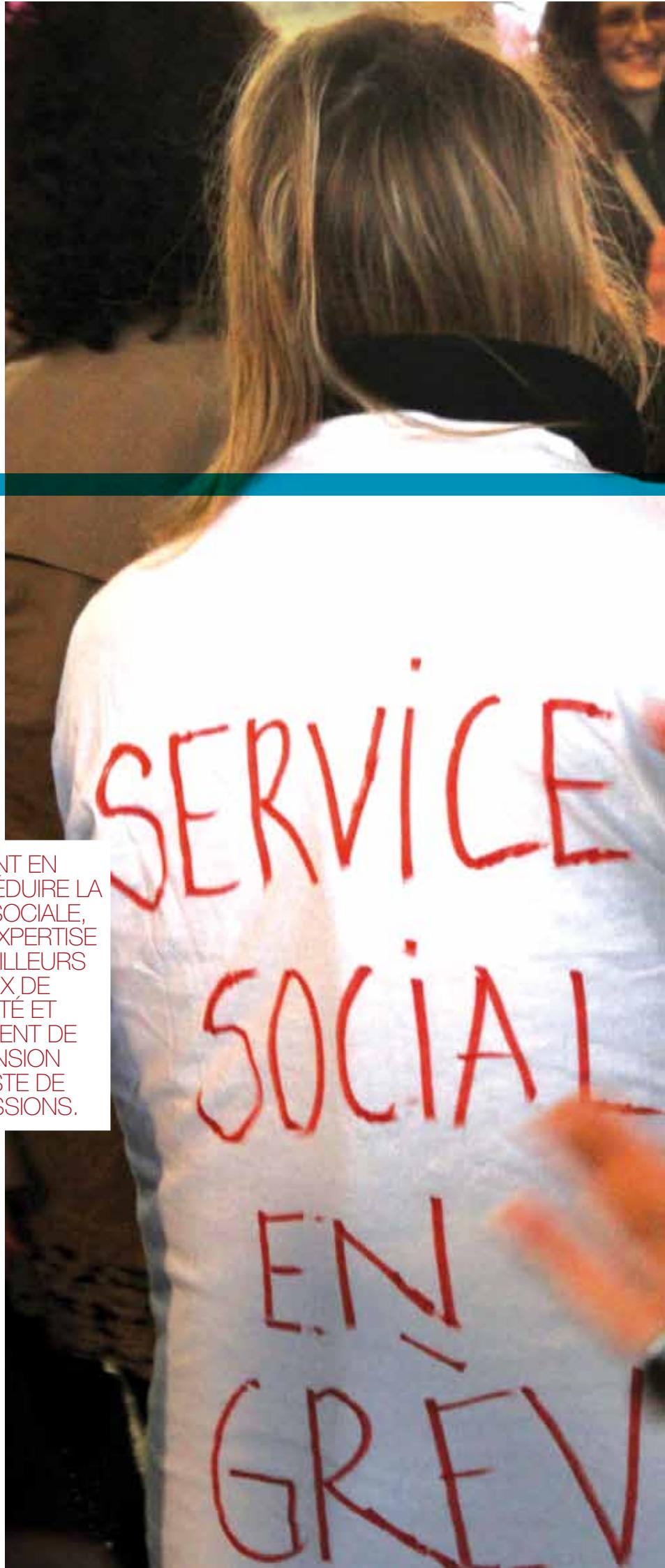
Les organisations syndicales, dont la FSU, les associations d'élus, professionnelles et des publics, ainsi que les représentants patronaux seront auditionnés. Les conclusions de la mission seront remises en juin et «un plan d'action pour la reconnaissance et la valorisation du travail social» devra être présenté pour la fin octobre.

DES MOBILISATIONS QUI SE MULTIPLIENT

Depuis plusieurs mois, nombre de mobilisations ont cours sur le secteur du travail social : en Haute-Vienne pour maintenir les droits des jeunes majeurs, en Indre et Loire sur l'insertion, en Seine Saint Denis pour la protection de l'en-

[LIRE LA SUITE DU DOSSIER PAGE 15](#)

ILS VISENT EN RÉALITÉ À RÉDUIRE LA DÉPENSE SOCIALE, DÉNIENT L'EXPERTISE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DE PROXIMITÉ ET S'EXONÈRENT DE LA DIMENSION HUMANISTE DE LEURS MISSIONS.





SUITE DU DOSSIER

fance, sur le Département de Paris pour maintenir les moyens de l'accueil de jeunes relevant de l'Aide sociale à l'Enfance, en Val de Marne sur l'action sociale... Sur l'ensemble du territoire les travailleurs sociaux font les mêmes constats portant sur la perte de sens du travail social, l'importante réduction des moyens conjointe à l'augmentation de situations sociales liées à la dégradation des conditions de vie. Les arguments de contraintes financières sont invoqués par les employeurs territoriaux et associatifs, alors que la demande sociale et les besoins sociaux explosent. En réalité, les politiques publiques accompagnent l'accentuation des inégalités et de la paupérisation d'une partie toujours plus importante de la population. Elles génèrent toujours plus de précarités et d'exclusions.

DOSSIER

LE MANAGEMENT COMME RÉFÉRENCE

En référence aux modes managériaux, issus du secteur marchand, progressivement mis en place par les collectivités territoriales dans les services sociaux et éducatifs, il s'agit alors de soumettre le travail social aux orientations néo-libérales et d'imposer la bureaucratisation déshumanisante des fonctions des travailleurs sociaux rendus responsables de l'échec des politiques publiques.

Telle est finalement l'ambition des États Généraux du Travail Social prétendant vouloir «refonder le travail social» mais majoritairement axés sur les pratiques professionnelles, comme s'il suffisait de changer les modes de faire pour voir disparaître le contexte de crise.

En fait, ce qui est remis en question, c'est précisément ce qui a permis de limiter les effets de la crise: des services sociaux et éducatifs de proximité accessibles à tous sur l'ensemble du territoire avec une protection sociale de haut niveau, dont la mise en œuvre des missions revient aux travailleurs sociaux qualifiés garants de la cohésion sociale.

Des textes gouvernementaux ou des dispositifs émanant de

EN FAIT, CE QUI EST REMIS EN QUESTION, C'EST PRÉCISEMENT CE QUI A PERMIS DE LIMITER LES EFFETS DE LA CRISE: DES SERVICES SOCIAUX ET ÉDUCATIFS DE PROXIMITÉ ACCESSIBLES À TOUS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE AVEC UNE PROTECTION SOCIALE DE HAUT NIVEAU

Conseils Départementaux soulèvent également de vives inquiétudes. Ainsi en est-il de la loi «renseignement» du 5 mai 2015 consacrant de nouveaux dispositifs liberticides, portant atteinte au secret professionnel et promouvant la délation. De même, dans les Départements à l'instar de celui des Alpes-Maritimes des mesures stigmatisantes à travers un



«plan de lutte contre les risques de radicalisation islamiste des mineurs» viennent attenter aux missions de protection de l'enfance et compromettre la relation de confiance propre à l'action éducative. Ailleurs ce sont d'autres approches renforçant le contrôle social et limitant la portée de tout accompagnement socio-éducatif qui sont à l'œuvre.

DES PERSPECTIVES DE MOBILISATIONS ET D'ACTIONS EN JUIN

Autant de raisons pour amplifier et élargir les mobilisations, imposer des politiques de justice sociale protectrices des droits sociaux fondamentaux et un travail social échappant à la logique mercantile et respectueux de l'éthique des travailleurs sociaux. Dans le cadre de l'Intersyndicale nationale «Travail

social» -CGT, FSU, Solidaires, FAPP- et son élargissement, conjointement aux collectifs du travail social et étudiants, en lien avec les associations professionnelles, des temps forts d'actions sont programmés. Le premier sera l'occasion d'une conférence de presse lors de la remise des conclusions de la «Mission Bourguignon» courant juin. Une initiative unitaire nationale d'ampleur sera également organisée le 25 juin lors de la Commission Professionnelle Consultative du travail social et de l'intervention sociale et, ce même jour et également à Paris, de la réunion des organisations patronales qui envisagent la remise en cause de la convention collective 66. Les modalités des mobilisations seront définies lors de la rencontre Intersyndicale du 22 mai prochain et son information largement relayée.

DOSSIER



CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-VIENNE :

UNE LUTTE EXEMPLAIRE de 3 SEMAINES POUR DEFENDRE LES CONTRATS JEUNES MAJEURS



Les sections FSU du Conseil général et du CDEF, en intersyndicale (CGT et Solidaires) ont organisé un mouvement social sans précédent en novembre 2014. Pendant 3 semaines consécutives, marquées par plusieurs manifestations importantes de 200 à 300 personnes, les travailleurs sociaux du Département ainsi que ceux de nombreux établissements et services (ALSEA, ARSL, Justice, Foyer Céline Lebret, APAJH, EMESD, Foyer Gilbert Ballet...), les étudiants et les cadres pédagogiques des écoles de formation, se sont mobilisés devant le Conseil Général pour demander l'abrogation d'une délibération de la commission permanente remettant en cause l'aide aux jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) à la date anniversaire de leurs 18 ans.

LA DÉLIBÉRATION DE LA HONTE ET L'INTERVENTION DES FORCES DE POLICE CONTRE LES GRÉVISTES

Cette délibération prévoit explicitement que tous les jeunes qui n'auront pas été pris en charge par

l'ASE pendant au moins 3 ans du temps de leur minorité seront tout simplement «jetés à la rue» dès l'âge de 18 ans. Pour tous les autres, ils pourront bénéficier d'un soutien éducatif et financier à condition de quitter leur lieu de vie : famille d'accueil ou établissement pour vivre de manière autonome (chambre individuelle, FJT). Enfin, il est exigé du ou des parents des mineurs le versement d'une participation dès que le quotient familial est supérieur à 400 euros. Ces mesures ont été justifiées par Mme Perol-Dumont, alors Présidente du Conseil Général, uniquement pour des raisons financières. Celle-ci n'hésitera pas d'ailleurs dès la première journée du mouvement à faire évacuer par les forces de police la salle du Conseil Général où les travailleurs sociaux s'étaient réunis en assemblée générale.

40 JEUNES MENACÉS D'ÊTRE JETÉS À LA RUE LE 30 JUIN 2015

Actuellement près de 80 jeunes majeurs sont aidés financièrement et soutenus éducativement dans le cadre de la poursuite de leurs études, ou de leur ➔

insertion professionnelle. Plus de 40 d'entre-eux, sont directement touchés par cette délibération faute de 3 années de prise en charge, et cela dès le 30 juin 2015. Ils risquent de se retrouver sans hébergement, sans vie de famille et sans soutien éducatif. L'avenir des autres jeunes n'est nullement garanti face aux velléités affichées de l'administration de réduire drastiquement les budgets.

800 JEUNES POTENTIELLEMENT CONCERNÉS À MOYEN TERME

Pour que chacun mesure l'ampleur de cette décision, environ 800 jeunes sont pris en charge par l'aide sociale à l'enfance en Haute-Vienne. Ces enfants, ces adolescents vivent en famille d'accueil, en maison d'enfants à caractère social, ou en semi-

place de tentes Quechua sur le parvis du Conseil Général. Ils ont reçu de très nombreux soutiens : 2 000 signatures d'une pétition, 11 conseillers généraux Terre de Gauche et 3 conseillers du groupe de droite du Conseil Général, de syndicats FSU-CGT-Solidaires de toute la France, de sections de la Ligue des Droits de l'Homme, de la Maison des Droits de l'Homme, de l'association des anciens pupilles, du groupe ZEBDA... et bien évidemment de la secrétaire générale de la FSU qui est intervenue auprès de l'Etat.

L'intersyndicale a demandé une médiation sous l'égide de la Préfecture, mais la Présidente du Conseil Général a refusé celle-ci.

AUJOURD'HUI LA LUTTE CONTINUE AVEC LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE SOUTIEN

Sous l'égide de la Maison des Droits de l'Homme, et de l'intersyndicale, un réseau de soutien présent dans toutes les structures publiques et privées, avec le soutien d'avocats est en place pour défendre devant la justice administrative tout refus de contrat au nom de cette délibération, dont le contenu présente par bien des aspects un caractère illégal.

Cette décision du Conseil général a d'ailleurs été déferlée devant le tribunal administratif par une conseillère générale de «Terre de gauche».

D'autres initiatives suivront et la lutte continue car, comme l'intersyndicale l'a écrit et dit à de multiples reprise devant la presse : *«jamais nous n'abandonnerons les jeunes de l'aide sociale à l'enfance».*

EN DIRECT DU SNUCLIAS-FSU /

autonomie avec le soutien quotidien de travailleurs sociaux. Parmi ces jeunes, il faut imaginer également l'angoisse de ceux qui approchent de leur majorité civile, malgré tous les efforts qu'ils ont pu faire pour suivre une scolarité, un apprentissage après souvent des parcours très difficiles.

DES SOUTIENS PAR CENTAINES, MAIS LE REFUS DE TOUTE NÉGOCIATION

Les travailleurs sociaux ont fait connaître ce mouvement en symbolisant leur lutte par la mise en



ARGENTEUIL

le cost killer, histoire d'un conflit

SDU 95 **FSU.**
VAL D'OISE **TERRITORIAUX**

EN DIRECT DU SNUCLIAS-FSU

Cest par la télévision que certains agents d'Argenteuil (95) ont appris la suppression de leurs emplois. Cette annonce faisait suite au projet de la nouvelle équipe municipale, issue des élections municipales de 2014, de supprimer plusieurs centaines d'emplois alors que l'effectif est de 2800 agents. Lors de ce journal télévisé on apprenait ainsi que la Mairie avait recruté un «Cost Killer» : un tueur de dépenses en français. Et bien sûr le «tueur de dépenses» n'a pas trouvé mieux que de tailler dans la masse salariale et de se servir du personnel municipal comme d'une variable d'ajustement. Malgré plusieurs tentatives de dialogue social, il n'y a eu d'autres choix que de mettre en place une action intersyndicale et d'avoir recours à la grève. Un préavis de grève reconductible des 3 syndicats (CGT, FSU et CFDT) a été déposé le 4 février. Les principales revendications de l'intersyndicale portaient sur :

- ➔ l'arrêt des fins de contrats, des suppressions de postes et en même temps de nouvelles embauches;
- ➔ le manque de dialogue social;
- ➔ des irrégularités dans les reconductions de contrats et les fins de contrats non conformes à la loi;
- ➔ l'entrave aux droits syndicaux : exercice syndical difficile, instances non respectées;
- ➔ les difficultés dans les services (les évaluations, la gestion des congés, le management);
- ➔ les mobilités forcées et celles qui n'aboutissent pas;
- ➔ les attaques contre le service public: fermetures de crèches, fermeture d'une partie du centre aquatique, moins d'ATSEM dans les classes, moins d'animateurs dans les centres de loisirs.

PLUS DE LA MOITIÉ DES AGENTS EN GRÈVE ET DE NOMBREUX SERVICES FERMÉS.

Le 9 février, après avoir «bloqué» l'accès à la Mairie de 6h à 8h30, plus de 400 agents se sont réunis devant la mairie. Mais plus de la moitié des agents de la

ville étaient grévistes. Beaucoup de services ont été impactés. 30 centres de loisirs sur 34 fermés. La totalité des gymnases et stades fermée. Le centre aquatique fermé. Les bibliothèques fermées, trois-quarts des crèches fermés, 8 ATSEM sur 10 en grève... Le Maire ce jour-là, a refusé de rencontrer les syndicats qui n'ont été reçus que le lendemain. Sa réponse a été claire: il ne donnera pas satisfaction à la principale revendication des syndicats à savoir «l'arrêt immédiat des fins de contrats» tout en s'engageant à renouer le dialogue social par une rencontre trimestrielle avec lui et une rencontre par mois avec sa Direction Générale. Le préavis n'a donc pas été levé.

Durant les 2 mois de grève qui ont perturbé le service public, les agents par service ont pu mettre

en place des actions qui ont montré la détermination des collègues. Les syndicats ont dû faire face à des tentatives de la Mairie de les discréditer aux yeux des Argenteuillais et surtout des familles qui effectivement ont été lourdement touchées par ce mouvement. Nous avons donc fait preuve de pédagogie en rédigeant des tracts à leur attention et en allant à leur rencontre pour expliquer que la grève ne concernait pas uniquement les agents mais aussi la défense du service public (moins de services publics avec des fermetures de crèches, moins d'ATSEM dans les écoles, fermeture et/ou privatisation d'une partie du centre aquatique).

PROMESSE NON TENUÉ

L'engagement d'une rencontre par mois avec la direction générale n'a dès le premier mois pas été tenu. Le préavis n'a donc toujours pas été levé. Les actions par secteur ont ainsi continué.

Le 9 avril au matin, à l'occasion du mouvement de grève nationale, un nouveau rassemblement sur nos revendications locales a eu lieu devant la Mairie. Beaucoup d'agents étaient présents. Nous avons cependant levé le préavis de grève pour pouvoir nous consacrer à la mise en place de nouvelles actions qui permettront de faire avancer nos revendications.

La municipalité prend prétexte de son refus de répondre à notre principale revendication «arrêter les fins de contrats» pour ne pas discuter des autres questions. En ce qui nous concerne, si nous campons sur notre position, à savoir qu'il est possible de stopper les fins de contrat, nous souhaitons néanmoins pouvoir discuter avec la municipalité sur les autres revendications: les conditions de travail dans différents services, la sauvegarde du service public... Pour ce faire des actions spécifiques sont et vont être envisagées. Le combat continue !



La baisse des dépenses publiques programmée par le Gouvernement sur 3 ans (-21 milliards en 2015) commence à se traduire par de très mauvaises mesures dans les collectivités locales avec des conséquences qui sont dramatiques pour l'emploi, le pouvoir d'achat, le service public.

OFFENSIVE AUSTÉRITAIRE TOUS AZIMUTS DANS LES COLLECTIVITÉS DU VAL-DE-MARNE

Dans le Val-de-Marne, les fermetures de crèches familiales municipales se multiplient : après Villejuif en 2013 et Sucy-en-Brie en 2014, ce sont Limeil-Brévannes et Le Plessis-Trévise qui se préparent à fermer la leur. On leur préfère désormais les crèches collectives (mieux subventionnées par la CAF) voire même des crèches privées. Les assistantes maternelles, en poste depuis des dizaines d'années, sont licenciées pour raison économique. Au bout : c'est soit l'installation à leur compte (avec le handicap de l'isolement), soit une difficile reconversion ou le chômage, car très peu de postes leur sont proposés et leur sont accessibles.

À Créteil, les congés maternité, congés longue maladie et congés longue durée ne seront plus remplacés dans les crèches et halte-garderies, les subventions aux associations sont réduites d'au moins 5%, et les départs en retraite seront remplacés *a minima*.

À Nogent, 17 CDD ne seront pas renouvelés dans les écoles, la délégation de service public pour la restauration scolaire et municipale est renouvelée et étendue à trois structures de la petite enfance, les 3 mois de congés avant départ en retraite vont être supprimés, et les heures supplémentaires réduites de 25%. Dès qu'un logement de fonction se trouve vacant, il est récupéré et affecté à un service municipal.

À Boissy-Saint-Léger, il a fallu 4 jours de grève très largement suivis par l'ensemble du personnel pour que le Maire renonce à ses projets de réduire les jours de

congés et de RTT et rallonger la durée du temps de travail. La mobilisation très active de notre section FSU a été déterminante pour le succès de cette bataille syndicale.

À Fontenay-sous-Bois, de fortes inquiétudes demeurent concernant des «*non remplacements ciblés*» de départs à la retraite et plus généralement des départs de la collectivité.

AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL IL EST TEMPS DE RÉTABLIR UN VÉRITABLE DIALOGUE SOCIAL

Au Conseil Départemental (ex Conseil Général), l'opposition avait annoncé, lors du vote du Budget primitif, qu'elle voulait «...réduire les dépenses de fonctionnement et optimiser la gestion du personnel....» en cas de victoire aux élections (ce qui n'a pas été le cas). La section locale revendique le rétablissement d'un véritable dialogue social pour défendre le service public départemental et les conditions de travail des collègues avec l'exécutif qui a été reconduit dans ses fonctions.

GRIGNOTAGES AUX CONSÉQUENCES CATASTROPHIQUES

Un peu partout, on «grignote» : non-remplacement de départs en retraite, redéploiement des effectifs, remise en cause des avancées sociales, augmentation de la durée du temps de travail, réduction du régime de congés, suppression des congés avant départ en retraite, avancement d'échelon à la durée moyenne voire maxi au lieu de la durée minimum etc...

Premiers visés, nos collègues en CDD, qu'on ne CDIs pas (même lorsque le décret de mars 2012 le prévoit), et dont on ne renouvelle pas le contrat. À Arcueil, nous avons récemment découvert le cas d'un jeune agent d'entretien dans les écoles qui totalisait déjà 50 CDD en 6 ans !

Les conséquences en chaîne sont catastrophiques sur les conditions de vie et de travail de nos collègues : pour ceux qui perdent leur emploi, comme pour les agents en poste qui, moins nombreux, auront des tâches plus étendues !

APRÈS LE 9 AVRIL, RESTER MOBILISÉS

Partout où elles le peuvent, nos sections FSU mobilisent les personnels pour s'opposer à ces régressions. Il est plus que temps de relever la tête, et d'arrêter de se laisser faire, comme l'a fait le peuple grec : appelée par la CGT, FO, Solidaires, la FA-FP et la FSU, la journée de grève nationale, interprofessionnelle et unitaire, du 9 avril dernier, était une première étape. Les organisations syndicales qui ne participaient pas à cette journée portent une lourde responsabilité, acceptant de fait toutes les mauvaises attaques dont nos collègues, mais également les usagers des services publics, sont les victimes.

Pour sa part, notre syndicat FSU reste mobilisé, aux côtés de celles et ceux qui n'acceptent plus ces mesures d'austérité qui nous font marcher à l'envers et nous emmènent droit dans le mur.

L'aide sociale à l'enfance : un service maltraitant !



D.R.



D.R.



Depuis plusieurs années les équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sont confrontées à l'augmentation du nombre de mesures, toujours plus complexes, confiées au service (placements, Informations Préoccupantes, évaluations...). Au 31 janvier 2015, ce sont 4 720 jeunes qui bénéficient d'une prise en charge, dont 4 111 sont des prises en charge physique.

UN MANQUE CRIANT DE PLACES, DE STRUCTURES ET DE MOYENS

Pour répondre à cette réalité : des lieux de placements moins nombreux, moins adaptés, et plus lointains. En 10 ans nous avons perdu 300 assistantes familiales. Leur nombre s'est réduit à 578 en 2012 ; 25% ont plus de 60 ans, 70% plus de 51 ans !

Malgré le «surnombre» dans les familles d'accueil, pour la première fois le nombre d'enfants accueillis, pour ce type de placement, passe sous la barre des 30 %.

Il est devenu impossible, pour les équipes, à tous les niveaux, de mettre en œuvre les propositions d'aide et d'orientation indispensables à la protection des enfants suivis :

➔ faute de foyers, de familles d'accueil, de structures de soins, d'aides spécialisées, de temps pour les suivis... tous les enfants ne sont pas pris en charge à temps et voient ainsi leur situation s'aggraver ;

➔ l'urgence devient le mode d'admission majoritaire avec 60% des admissions !

Malgré cela, les questions de moyens, du manque de places d'accueil, de l'urgence sont ignorées : «restrictions budgétaires obligent», la protection de l'enfance n'est plus une priorité dans notre collectivité et parallèlement les équipes surchargées s'épuisent...

C'est une des conséquences de la politique d'austérité du gouvernement. En baissant, entre autre, la dotation globale de fonctionnement aux collectivités locales, il remet en cause la qualité de la prise en charge des enfants et des jeunes.

L'ASE UN SERVICE MALTRAITANT À L'ÉGARD DES ENFANTS SUIVIS MAIS AUSSI À L'ÉGARD DES PERSONNELS :

➔ des équipes en service central ou en circonscriptions en surcharge d'activité, les difficultés intrinsèques du travail, l'activité croissante, les moyens en diminution...



- ➔ des agents « exécutants » dans leurs interventions quotidiennes mais « responsables » à la moindre difficulté...
- ➔ les agressions des usagers, des violences institutionnelles...
- ➔ une réorganisation incohérente, sous couvert d'un projet de service, imposée sans concertation, générant déstabilisation, perte de repère et de sens pour le travail social....
- ➔ un encadrement contraint de prioriser les réponses budgétaires et institutionnelles au détriment de la qualité du travail, de l'intervention auprès des usagers.

Dans un environnement professionnel de plus en plus dégradé générant usure, stress, démotivation, somatisation... les collègues sont de plus en

service nous a permis de signifier au président du Conseil Départemental la situation catastrophique de l'ASE et de lui rappeler que la protection de l'enfance est une mission obligatoire du département.

La très forte Assemblée Générale a réuni plus de 150 agents, représentatifs de toutes les professions (éducateurs, assistantes familiales, administratifs du service central et des circonscriptions, psychologues, responsables de circonscriptions, inspectrices) de toutes les circonscriptions et des agents travaillant en site central. Nous y avons fait le point du mouvement, le compte-rendu des rencontres, dans le cadre du préavis de grève, avec la Direction Générale et Frédéric Molossi, Vice-Président en charge du secteur.

EN DIRECT DU SNUCLIAS-FSU

plus nombreux à « craquer ». Des collègues pourtant attachés-es à leur métier et leurs fonctions, investis dans leur travail, se retrouvent du jour au lendemain en arrêt maladie, en accident de travail... obligés de quitter la collectivité ou de se retrouver sans affectation et alors contraints de choisir entre un retour impossible dans leur équipe ou une intégration forcée à une procédure de reclassement humiliante et disqualifiante. Combien faudra t-il de collègues en détresse, en souffrance, en dépression pour que notre employeur intervienne ?

UNE MOBILISATION ET UNE JOURNÉE DE GRÈVE ONT ÉTÉ DÉCIDÉES ET ORGANISÉES LE 16 AVRIL 2015

Depuis 2009 les élus ne tiennent pas les engagements qu'ils prennent, il faut sans cesse renouveler notre mobilisation. Le 16 avril 2015, la forte mobilisation de tous les professionnels-les du

UN MOUVEMENT QUI S'INSCRIT DANS LA DURÉE

L'AG a décidé de s'engager dans une mobilisation durable jusqu'à l'obtention de résultats concrets pour améliorer la situation du service par la création de postes et de lieux d'accueil. C'est un véritable plan d'accueil que nous revendiquons dans notre département.

Sur la base des propositions formulées par les participants, l'AG a décidé de franchir un nouveau palier dans notre mobilisation dès le mardi 5 mai par deux moyens :

- ➔ se rassembler bruyamment tous les mardis à midi (casseroles de la colère...) ;
- ➔ et adapter l'activité à la réalité de nos moyens, le temps de notre action.

En début d'après-midi, une manifestation s'est organisée du bâtiment Erik Satie jusqu'au parvis de la Préfecture. Une délégation a remis à Magalie Thibaut, Vice-Présidente, les 270 signatures recueillies sur la pétition. Madame Thibaut a confirmé l'engagement de Monsieur Molossi d'ouvrir des négociations, reconnaissant ainsi les problèmes récurrents du service, et la tenue de premières rencontres les 5 et 18 mai.



D.R.



D.R.

APRÈS LES ÉLECTIONS DEPARTEMENTALES :

Quels changements pour les services et les personnels ?



SOCIÉTÉ

D.R.

Les forces politiques de droite ont largement remporté les élections départementales qui furent également marquées par une très forte abstention (50%) et une montée des voix en faveur du Front national. Ce dernier, malgré tout, n'a pu obtenir aucune majorité d'élus lui permettant d'accéder à la Présidence d'un Département.

Les partis de la gauche (essentiellement le Parti socialiste) qui géraient la majorité des Départements français ne détiennent plus maintenant que la Présidence d'une trentaine de collectivités dont la majorité est située dans le Sud-ouest. Des bastions historiques de la gauche comme le Nord, les Côtes-d'Armor, la Creuse... sont aujourd'hui administrés par l'UDI ou l'UMP.

UN VOTE SANCTION CONTRE L'AUSTÉRITÉ

Ces élections sont un nouveau vote sanction contre la politique d'austérité menée par le gouvernement de Manuel Valls vis-à-vis des couches populaires qui avaient voté massivement en faveur du candidat François Hollande en 2012.

Pour les services publics et les personnels des Départements, l'heure est au questionnement sur ce que feront les nouvelles équipes à la tête des Conseils départementaux et cela quelle que soit leur couleur politique.

En effet, si la réforme territoriale qui programmait la suppression des départements d'ici 2020 semble se réduire pour les départements au seul transfert de la compétence transports et à la suppression de la clause de compétence générale, d'autres menaces pèsent lourde-



SOCIÉTÉ /

ment sur les services. Tout d'abord, celle de la baisse des dotations pour les collectivités de 10 milliards programmée d'ici 2017 et qui va frapper des départements dont plusieurs sont lourdement endettés du fait de l'appauvrissement des populations.

Enfin, il ne faut pas oublier les déclarations politiques nationales de tous bords qui promettent le non remplacement des départs en retraite dans la Fonction Publique Territoriale ou encore la suppression du statut de fonctionnaire ; c'est à dire la fin de la séparation du grade et de l'emploi.

DES POLITIQUES « DE GAUCHE » ET « DE DROITE » DE PLUS EN PLUS DIFFICILE À DISTINGUER

Il faut souligner également qu'il est devenu difficile dans de nombreux départements de distinguer ce qui serait une politique dite « de gauche », d'une politique dite « de droite », même si nous jugions celles-ci uniquement sous l'angle de la qualité du dialogue social ! Nous ne comptons plus d'ailleurs les conflits importants, notamment dans l'action sociale, qui ont éclaté ces dernières années.

Il est à noter également l'incroyable distorsion entre les compétences réelles exercées par les départements et les programmes politiques des principaux candidats à ces dernières élections. En effet, nombre d'entre eux, là aussi, faisaient l'impasse justement sur toute ambition en matière d'action sociale, de restauration scolaire ou de gestion de la voirie, alors que ces trois compétences sont le cœur aujourd'hui du fonctionnement des départements.

Quant aux personnels, ils sont les grands absents des programmes alors que ce sont eux qui assurent le fonctionnement des services.

DES DÉCISIONS ENTRE LES MAINS DES COUCHES SUPÉRIEURES DE L'ADMINISTRATION

Les politiques de fait jouent souvent un rôle marginal sur nombre de décisions et de fonctionnement qui sont dans les faits dans les mains des couches supérieures de l'administration.

Bref, si les effets les plus importants de la réforme territoriale s'éloignent, il y a fort à parier que les prochaines échéances pour les personnels seront la lutte pour le maintien de leurs acquis sociaux, la défense de leurs droits à la carrière et de l'emploi public qui





D. R.

SOCIÉTÉ

seront à coup sûr les variables d'ajustement des politiques d'austérité qui s'annoncent.

LE SECTEUR MARCHAND EN EMBUSCADE

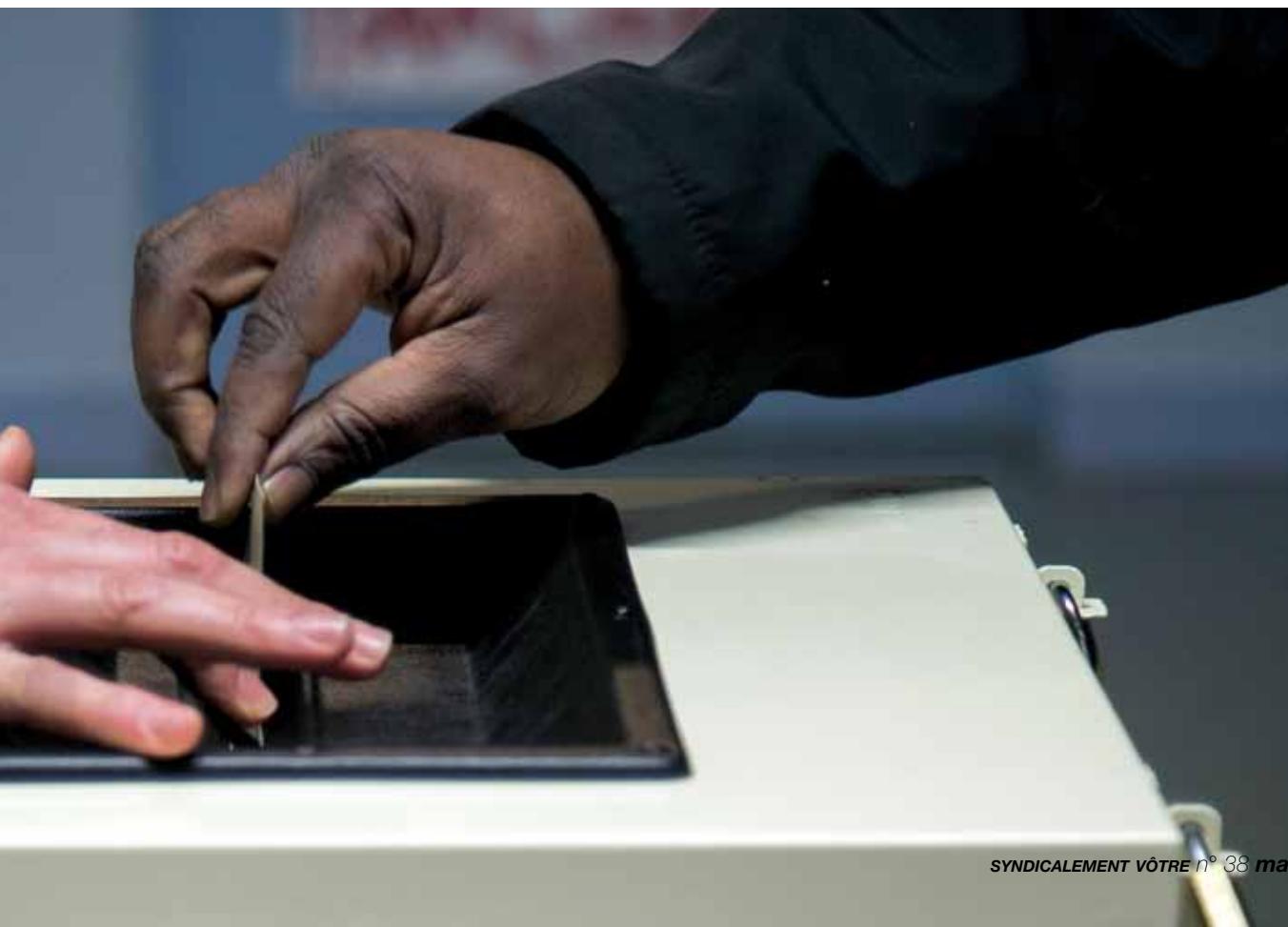
Il faut également prendre en compte les menaces qui pèsent en termes de maintien des structures publiques qui aiguisent les appétits du secteur marchand : il s'agit par exemple de la défense des parcs de matériel de l'équipement, des laboratoires départementaux, sans oublier la restauration dans les collèges.

La question de l'emploi mais aussi des moyens et des structures de l'action sociale sont déjà

au cœur des combats syndicaux, ils seront une nouvelle fois une des cibles privilégiées de réduction budgétaire car touchant justement les plus pauvres, qui furent aussi les grands absents de cette campagne électorale.

LES POLITIQUES PASSENT LE COMBAT CONTINUE

En tout état de cause, si les politiques passent, les syndicats restent et la FSU saura se faire entendre localement comme nationalement pour défendre les missions de services publics des départements et les agents qui y travaillent.



Quelques questions à la MNT

La Mutuelle Nationale Territoriale est la 1^{ère} mutuelle de la Fonction Publique Territoriale en santé comme en prévoyance, avec 798 000 adhérents. Crée et administrée par les agents territoriaux eux-mêmes, la MNT protège 1,134 million de personnes, est présente dans 83 sections départementales et compte 9 000 correspondants en collectivité. Avec d'autres mutualités territoriales, la MNT a créé *Uniter* avec pour objectif d'agir auprès des pouvoirs publics pour défendre la protection sociale des territoriaux. Cette structure rassemble un agent territorial sur deux.

Elizabeth Labaye pour la FSU a rencontré Jérôme Saddier, directeur général de la MNT.

SOCIÉTÉ /

Elizabeth Labaye: la MNT se définit comme une mutuelle professionnelle au service des agents territoriaux : quels enjeux, projets... A quels besoins doit-elle répondre?

Jérôme Saddier: la MNT a été créée il y a cinquante ans, notamment par fusions successives de sociétés mutualistes locales créées par des agents communaux. Depuis, elle n'a jamais cessé de se définir comme une mutuelle dédiée aux agents des services publics locaux, qu'ils soient fonctionnaires ou non. Elle entend bien le demeurer dans le nouveau contexte mutualiste et territorial. C'est ce qu'elle vient de décider dans le projet stratégique qu'elle a adopté en février dernier, pour plusieurs raisons.

D'abord parce qu'elle considère que dans une fonction publique aussi diverse que la FPT, une mutuelle professionnelle contribue à une certaine unification au moyen d'une forme de statut social. Ensuite parce qu'il reste encore beaucoup à faire pour répondre aux besoins des agents, que ce soit en matière de prévoyance ou plus généralement en matière d'accompagnement social et de services. Enfin, parce qu'elle est attachée à une conception concrète et militante de la solidarité, en refusant de n'être considérée que comme un assureur complémentaire.

À la MNT, nous ne voulons pas nous positionner comme des auxiliaires de l'assurance maladie ou des employeurs. Nous sommes un acteur collectif de protection sociale, composé d'individus engagés librement, même s'il n'est pas toujours simple de faire face à la diversité des attentes de nos adhérents, y compris les plus consuméristes. Notre conviction est que la solidarité mutualiste, lorsqu'elle est considérée dans un cadre professionnel, permet de la rendre plus concrète, alors que tout concourt, par l'effet cumulé de la concurrence exacerbée et de la normalisation des garanties, à sa banalisation. À notre mesure, nous faisons ce pari de la mutuelle professionnelle pour lutter contre la marchandisation de la complémentaire santé.

E. L.: mais ne faut-il pas "changer d'échelle" au vu des bouleversements actuels (ANI, concurrence etc.)?

J. S.: on peut changer d'échelle dans ses offres, s'interroger sur ses pratiques et sa relation aux adhérents, transformer une entreprise mutualiste, sans pour autant se dénaturer. Considérer que l'ANI constitue une opportunité pour tous les assureurs est un leurre : toutes les mutualités ne seront pas aptes à aller chercher des adhérents au-delà de leur périmètre historique, sauf à banaliser leurs pratiques et à devenir des assureurs comme les autres.

La MNT ne veut pas se lancer dans cette course au large car elle a déjà beaucoup à faire dans son secteur historique, ne serait-ce que pour éviter une déperdition des adhérents qui pourront être rattachés à leur conjoint dans le cadre d'un contrat collectif d'entreprise ou de branche (c'est déjà le cas mais cela pour-

TERRIT
ET F
DE L'

rait concerner jusqu'à 20% de nos adhérents actifs). Mais nous devrons être mieux à même de répondre aux appels d'offres dans le secteur constitué par les entreprises publiques locales, qui fonctionnent avec des contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Quant à la concurrence, nous l'avons toujours connue dans les collectivités locales, et nous avons appris à être une référence sans être hégémoniques. Cela ne se décrète pas, cela se construit, grâce à une approche fine des protections professionnelles comme la prévoyance, à un réseau militant et salarié de proximité qu'il faut sans cesse renouveler, et à une relation forte avec notre environnement c'est-à-dire avec les élus locaux, les dirigeants territoriaux et les organisations syndicales. C'est en ce sens que nous avons innové en annonçant un rapprochement avec la mutuelle SMACL Assurances, spécialisée dans les risques des collectivités locales. Nous confirmons ainsi notre identité et notre ancrage, tout en étant prêts à participer à d'autres constructions si elles confortent le modèle mutualiste et ses spécificités en matière de protection sociale.

E. L.: la MNT participe au groupe Istya : comment envisagez-vous les rapprochements de certaines mutuelles d'Istya, -la MGEN pour ne pas la nommer- avec le groupe Harmonie? La MNT souhaite-t-elle s'inscrire dans ce processus?

J. S.: la MNT est l'une des fondatrices d'Istya, car elle souhaitait en 2010 construire avec d'autres mutuelles de fonctionnaires un groupe lui permettant d'une part de partager des approches et des moyens afin de conforter le développement de son modèle de mutuelle professionnelle, et d'autre part de créer les conditions d'une solidarité financière entre les mutuelles membres.

Ce projet a été fragilisé par le départ de la MHN qui a préféré construire seule sa stratégie, et par la difficulté à faire aboutir des projets communs, mais chacune de nos mutuelles en garde la conviction qu'il faut chercher à être plus forts ensemble. L'annonce du projet entre la MGEN et Harmonie a pu surprendre mais il a sa cohérence dans un mouvement mutualiste qui a besoin d'un moteur politique fort, et plus généralement dans le paysage de la protection sociale où les mutuelles ont tendance à s'effacer derrière les stratégies fortes d'assureurs ou d'institutions de prévoyance.

Leur projet est de construire ensemble un «acteur global de protection sociale», qui pourra peser fortement face aux pouvoirs publics nationaux et locaux, et qui se donnera les moyens d'illustrer concrètement

SOCIÉTÉ

la plus-value mutualiste pour ses adhérents. La MNT ne peut que souscrire à cette ambition, mais elle veut trouver sa place dans ce nouveau groupe en y intégrant son projet mutualiste, sans concurrence interne, et en étant associée à sa gouvernance politique et technique, sans jamais verser dans une logique technocratique qui éloignerait les adhérents.

Pour la MNT, l'ambition de construire un groupe ne se suffit pas à elle-même. L'important demeure le projet mutualiste et ses déclinaisons concrètes pour les adhérents.

E. L.: comment - face à la concurrence - la Mutualité peut-elle "faire la différence" dans la Fonction Publique (et particulièrement dans le champ des collectivités pour la MNT) ?

J. S.: les valeurs dites mutualistes ne doivent pas être seulement des incantations. L'utilité sociale que revendent les mutuelles doit être concrète. La FNMF y travaille, mais les mutuelles doivent décliner dans leur action quotidienne cette utilité sociale, que ce soit en matière de protections (je pense notamment à des garanties adaptées en prévoyance professionnelle, ou en santé par rapport à des modes de vie qui changent), ou de services et d'accompagnement social.

Ce n'est pas simple dans un environnement toujours plus réglementé voire normalisé par les pouvoirs publics, qui ont mis la main sur l'assurance complémentaire santé (principalement mutualiste) sans débourser un centime. Nos pratiques d'assurance sont très encadrées, et le renforcement des règles prudentielles (abusif selon moi), va contribuer à une nouvelle vague de concentration et de disparition de mutuelles. Il faut pourtant que nous redevenions imaginatifs, ce qui nous amènera sans doute à individualiser plus fortement nos approches tout en conservant un socle solidaire, et à construire des offres de services qui dépassent nos métiers historiques.

Dans une mutuelle comme la MNT, il s'agit de multiplier les raisons et les moyens d'être au plus près des agents territoriaux et de nos adhérents.



MNFCT*

VOS SOLUTIONS SANTÉ & PRÉVOYANCE

MNFCT
**GARANTIES
LABELLISÉES**

LES PACKS SANTÉ TERRITORIAUX

Adhérez en ligne sur :
WWW.MNFCT.FR

CONSULTATIONS, PHARMACIE, HOSPITALISATIONS,
DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES, CHAMBRES PARTICULIÈRES,
PROTHÈSES ET IMPLANTS DENTAIRES,
ORTHODONTIE, OPTIQUE, CHIRURGIE DE LA MYOPIE,
CONTRACEPTION, MATERNITÉ, SEVRAGE TABAGIQUE,
AIDE À L'ACCÈS AUX SOINS,
CAUTIONNEMENT DE PRÊT IMMOBILIER, ETC.



MNFCT*

Créateur de solidarité depuis 1933



Adhérente
Mutuelle
Nationale des
Fonctionnaires des
Collectivités
Territoriales

* Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales
22 rue des Vignerons - 94686 Vincennes Cedex - www.mnfct.fr

Permanence à Nîmes : Locaux Macif 47 avenue Jean Jaurès à Nîmes,
tous les 2^e Jeudi du mois de 9 h 30 à 12 h

Nous contacter : 04 94 87 84 60 ou 06 31 08 92 37